

BULLETIN MUNICIPAL

2021

Saint André en Vivarais



Informations

➤ Ouverture de la mairie au public

Mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h

Téléphone : 04-75-30-01-68

Adresse mail : ma-stand@inforoutes.fr

Site internet : www.saintandreenvivarais.fr

➤ Congés annuels

Du 07 Août au 28 Août 2021 inclus

En cas d'urgence, s'adresser à M. Le Maire au 06-33-52-71-83 ou
la 1^{ère} adjointe : Brigitte CHARRIER 06-88-31-78-60

➤ Ont participé à la rédaction de ce bulletin

Mairie: Antoine CAVROY : Edito

Céline VALLA : mise en page et budget communal

Associations :

AGE « Ecole privée »

Club des boutons d'or

Association Effangeas

ACCA

Association « Le château de Beaudiner »

Les amis du château de Montivert

Edito du Maire

Mesdames, Messieurs,
Chers Amis,

Déjà un an s'est écoulé depuis les élections municipales. Durant cette première année de mandat, je me suis appliqué à être le Maire de tout le monde et c'est sur cette voie, qui me semble être la seule voie adéquate, que je continuerai à exercer mes fonctions à votre service.

Vous le savez, l'exercice de ces fonctions a dû s'adapter, par la force des choses, au contexte sanitaire, ce fut au détriment des réunions tant attendues mais rendues momentanément impossibles et au détriment de l'implication des citoyens alors même que c'était l'essence même de ce que mes équipes et moi-même voulions tant. Nous avons cependant mis ce temps à profit pour faire connaissance avec les rouages administratifs singuliers des différentes strates administratives, afin que les débutants, que nous étions il y a un an, puissent expédier les affaires courantes du mieux que nous le pouvions.

Nous avons eu quelques rares occasions de pouvoir organiser des opérations citoyennes en extérieur (nettoyages du cimetière, fleurissement) et avons réussi, malgré les contraintes, à réaliser beaucoup de choses : les réparations de routes et chemins, de ponts et passerelles ; une première phase de rénovation de l'église ; nous avons dompté les complications inhérentes au déneigement, au débroussaillage (ce qui était tout nouveau pour nous) ; Boucher et boulanger ont vu du fromage de chèvre et un cordonnier les rejoindre sur la place les jeudis ; nous avons doté le village d'une ruche à livre (très beau succès) ; notre incontournable aire de pique-nique des Trois-Croix s'est modernisée avec la pose de toilettes sèches, de nouvelles tables, d'une poubelle, etc... ; et beaucoup d'autres choses encore que vous pourrez découvrir à la lecture de ce bulletin communal.

Être Maire, c'est aussi sentir et entendre les choses, même les bruits de couloir. Avec l'arrivée des premiers travaux et aménagements réalisés, je sais que ça et là courraient le bruit que « les robinets sont ouverts ». Rassurez-vous, j'ai pris les rênes de la Mairie avec un compte courant à 118'000 €, aujourd'hui et malgré tout ce qui a été fait, il est à 175'000.

Val'Éyrieux enfin, là aussi, il paraîtrait que j'y passe beaucoup de temps. A croire qu'il faut que je gare systématiquement ma voiture devant la mairie... Certes, mes fonctions de Vice-Président de Val'Éyrieux prennent du temps, mais jamais au détriment de la commune, bien au contraire ! Notre commune rayonne en Val'Éyrieux, elle est reconnue et très même très souvent citée où que j'aille sur le département d'Annonay à Privas en passant par Aubenas ou Tournon. Vous l'aurez compris, ce qui m'intéresse par-dessus tout : c'est vous, et, les intérêts de la commune que vous m'avez confiée.

Merci à tous, merci de votre attention, merci aux équipes, merci évidemment à la secrétaire de mairie qui fait un travail remarquable, et merci de votre confiance.

Le Maire
Antoine Cavroy



Information du conseil municipal

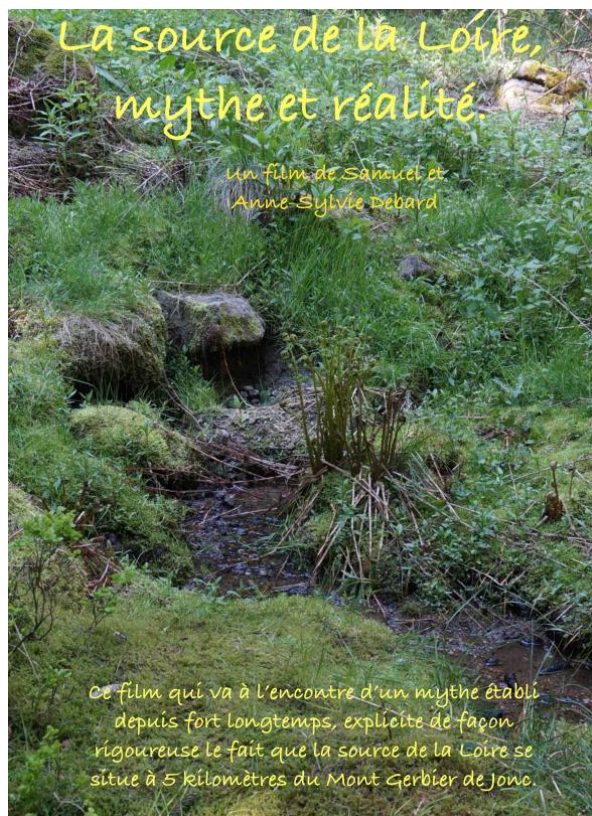
Nous vous informons de la démission de Corinne COCHINI qui a pris effet le 28 Juin 2021.

Commémoration du 14 juillet 2021

Pour le 14 juillet, cette année la municipalité a offert à ses administrés le verre de l'amitié, permettant aux St Andréens de se retrouver et d'échanger autour d'un apéritif dinatoire républicain. Ce fut un très grand succès. A refaire !

Projection film / débat

Le samedi 14 août 2021 à 20h00 à la salle Louis Pize aura lieu une soirée documentaire fiction « La source de la Loire mythe et réalité » réalisé par Samuel DEBARD. Projection gratuite.



Journée chantier participatif

Un chantier participatif a eu lieu pour le fleurissement et le désherbage du centre bourg de la commune, le samedi 29 mai 2021. Merci à tous ceux qui ont pu se libérer pour participer.



Concert par Val'Eyrieux

Le lundi 16 Août 2021 à 18h à la salle Louis Pize aura lieu un concert Argentin organisé par Val'Eyrieux dans le cadre de Musique en Vivarais Lignon.

« Une heure avec Taquetapa - Musique d'Argentine ».

Concert est gratuit et ouvert à tous.

Zone 30Km/h

Le Département est venu étudier et nous a proposé après des mois d'attente un devis totalement hors sujet à 140 000 € pour passer la traversée du village Zone 30km/h. Nous n'avons évidemment pas accepté et étudions avec les nouvelles équipes départementales d'autres possibilités pour arriver aux mêmes fins, mais à moindre coût.

Travaux réalisés ou à venir prochainement...

Passerelle Les Scies/La Faurie a été changé par M. Michel FAURE pour un montant de 2 241.60 € TTC



Garde-corps passerelle Le Cueur a été changé par M. Michel FAURE pour un montant de 780€



Au printemps, **les nids de poules** ont été bouchés par M. FLOURY Daniel, nécessitant 31 tonnes d'enrobé.



Cette plaque en marbre a été restaurée par les établissements COURT de St Agrève.

EN L'ANNEE 1926
LA COMMUNE A ETE AUTORISEE
A PRENDRE LE NOM DE
SAINT-ANDRE-EN-VIVARAIS

L'angle de la mairie

Tout en restant aux normes, l'angle de la rampe d'accès handicapé de la mairie a été raboté pour plus d'accessibilité camions et déneigement entre la place de la mairie et le chemin de la Violette.

Avant



Après



Rénovation des trois croix et toilettes sèche

Nous avons réaménagé l'aire de pique-nique en y incluant la remise en état et l'ajout de tables, l'installation de toilettes sèches, l'agrandissement du parking et la restauration des croix. Ce qui donne un nouveau visage attractif à l'entrée de notre village.



Auberge

Le litige opposant la mairie et l'auberge est enfin résolu, les deux parties ont trouvé un accord à l'amiable conforme aux avis d'experts. Un nouveau bail en bonne et due forme a été signé le 19 mai 2021 et la situation financière a été régularisée et les budgets rééquilibrés.

Nous leur souhaitons beaucoup de succès dans leurs démarches de transmission du fond et nous les remercions pour la bonne volonté dont ils ont fait preuve tout au long de la résolution de cette affaire.

Travaux façade église et auberge

La remise en état des joints de la façade a été fait pour régler des problèmes infiltrations d'eau. C'est l'entreprise Michalon qui a réalisé les travaux pour un montant total de 1 584 €. La dernière grande restauration de l'église datant d'il y a 50 ans cette année, d'autres opérations de restauration et de mise aux normes suivront.



Signature d'un protocole de partenariat entre le Parquet de Privas et le Maire

Véritable avancée dans les relations entre les communes et la Justice, ce protocole organise des échanges réguliers entre le parquet et le Maire, tout en étendant et en renforçant les pouvoirs de Police du Maire (convocation pour rappel à la loi, comparution devant le Parquet sous 7 jours, ...).

Direction département des territoires (DDT)

A la demande du Maire, la direction de la DDT est venue à Saint-André pour arpenter la commune afin de répondre aux besoins (potentiel constructibilité, urbanisme, zone et paysages à préserver, ...) afin que les services aient une meilleure connaissance de notre territoire et que la Mairie puisse, avec eux et avec la population, définir une vision à long terme pour l'attractivité de notre village.

Jeux pour enfants

Nous avons pu, grâce à Val'Eyrieux, récupérer les anciens jeux pour enfants de la Base Aquatique Eyrium qui a été modernisée. Ces jeux nécessitent des restaurations que l'employé communal est en capacité de réaliser et seront ensuite réinstallés au printemps 2022 dans le secteur des salles/terrain de basket/auberge. S'il avait fallu les acheter neufs, nous en aurions eu plus près de 10'000 €.



Corps de chauffe de la chaufferie

Au mois d'Avril il y a eu une grosse panne de la chaufferie bois communale, c'est HARGASSNER qui l'a réparé pour un montant total de 2 682 €. Maintenant elle est comme neuve et répartie pour 20 ans !

Démontage de la fontaine de Saint-Bonnet-le-Froid

Cet hiver la fontaine de St Bonnet-le-Froid a été démontée et récupérée par Saint-André. Non : elle ne sera pas installée sur notre place à l'emplacement du monument aux morts ! Mais devrait être installée sur la partie haute parking au croisement du lotissement et du chemin du Cuer.

Ce parking fera l'objet en 2022 d'un réaménagement par Val'Eyrieux pour l'accueil de quelques camping-cars en courte durée, en tenant compte évidemment des autres besoins (colonie, bus/camions, ...).

Ces réaménagements, incluant la pose de la fontaine, visent à dynamiser le centre bourg, tout en le prolongeant de manière cohérente et agréable jusqu'à ce parking d'accueil. Il conviendra également de se poser les bonnes questions sur l'utilisation et l'aménagement de la place qui a été créée en rasant une maison à côté de l'auberge il y a quelques années. Mais rassurez-vous, nous en reparlerons ensemble dans l'hiver.



Ruche à livre pour les grands et les petits

La ruche à livre entre la place de l'auberge a été créée et remporte un franc succès. Nous vous remercions de l'intérêt que vous lui portez et pour l'apport de livres important. Nous ferons de temps en temps un roulement de livres. Nous vous rappelons que vous pouvez emprunter/échanger des livres. Si vous voulez mettre à disposition des livres vous avez juste à les déposer dans la ruche à livre.


Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

La signature de l'OPAH entre Val'Eyrieux et l'État via le Préfet a eu lieu le 04 mars 2021. Le principe de cette aide à la population est simple : « Pour rénover, c'est mieux d'être aidé ! »

Des aides financières et un accompagnement pour la rénovation des logements, l'adaptation du logement, la rénovation énergétique, la réhabilitation de logements très dégradés, la réhabilitation des logements locatifs... Des permanences sur rendez-vous pour rencontrer un conseiller habitat sont en place.



Le Préfet, Monsieur le Maire et Jacques CHABAL Président de Val'Eyrieux

 ST-MARTIN-DE-VALAMAS - Salle annexe de la mairie
1^{er} JEUDI DU MOIS de 9h30 à 12h30
11 place de la mairie

 LE CHEYLARD - Premier étage de la mairie
2^{ème} JEUDI DU MOIS de 9h30 à 12h30
Place de l'Hôtel de ville

 SAINT-AGREVE - Centre socioculturel
3^{ème} JEUDI DU MOIS de 9h30 à 12h30
235 rue Jacques Dondoux

 SAINT-PIERREVILLE - Salle du conseil de la mairie
4^{ème} JEUDI DU MOIS de 9h30 à 12h30
6 place du Clot

CONTACT & RENDEZ-VOUS

SOLIHA ARDECHE* : 04 75 29 51 35
contact.ardecche@soliha.fr

 illiwap

Vous êtes aujourd'hui 126 abonnés à la station illiwap !

Si vous n'avez pas téléchargé illiwap il est toujours possible de le faire. Mais qu'est-ce que c'est ? C'est un panneau d'information communal, mais dans sa poche. Une application mobile simple et efficace qui permet aux Mairies et aux Intercommunalités d'informer et d'alerter leurs citoyens en temps réel sur leurs smartphones : événements, fêtes, alertes météo, travaux sur la commune, ... Et ceci gratuitement, sans publicité et sans inscription.

Pour vous abonner au fil d'information de la mairie de St André-en-Vivarais :

- 1- Télécharger l'application Illiwap
- 2- Saisissez le nom de la commune dans la barre de recherche

A noter que vous pouvez également suivre l'info de nos communes voisines en suivant la même procédure.

Pour les citoyens n'ayant pas de smartphones, les messages sont également disponibles sur une page internet publique pour cela :

- 1- Aller sur internet saisir l'adresse : <https://station.illiwap.com/fr/public/>
- 2- Saisissez le nom de la commune, cliquez sur le nom de la commune en vert,
- 3- Vous avez l'actualité de la commune en descendant votre curseur.

La mairie de St Agrève a rejoint la station illiwap et Val'Eyrieux y travaille au niveau intercommunal. Certains de nos amis et voisins de Haute Loire y sont déjà (St Bonnet, Montregard, Le Mas-de-Tence, Tence, Montfaucon...). Alors suivez l'actualité et les alertes en téléchargeant illiwap !

Changement des tarifs des salles communales

Alors que nous travaillons pour l'installation d'un Wifi public dans la salle Louis Pize, nous vous rappelons que les salles communales sont mises à disposition aux associations gracieusement. Cependant, les tarifs des salles communales ont changé en Août 2020, au profit des St Andréens.

Salles	Nouveaux tarifs	
	Contribuables de St André	Non contribuables de St André
Salle Louis Pize	210 €	260 €
Caution	300 €	300 €
Caution grilles	50 €	50 €
Option ménage	80 €	80 €
////////////////////////////////////	////////////////////////////////////	////////////////////////////////////
La Halle	30 €	60 €
Caution	152	152€

A noter que nous mettons aussi à disposition de la population la Salle des Présidents, équipée du wifi, pour ceux qui rencontreraient des problèmes momentanés de connexion internet. En cas de besoin, prendre contact avec la mairie, Monsieur le Maire ou un adjoint les clés de la Salle des Présidents.

Coût du débroussaillage

Printemps/Été 2020 : 5'212.80 € TTC

Participation citoyenne

Compte tenu des restrictions sanitaires et les conseils municipaux imposés à huit clos par la préfecture, nous n'avons pas pu faire participer la population autrement que sur des activités extérieures et nous espérons vivement une accalmie des contraintes afin d'organiser de réunions / débat sur différents sujets dès que possible.

Litige

Par devoir de transparence, la mairie vous informe que les traditionnels opposants à M. le Maire ont saisi, une nouvelle fois, le Tribunal Administratif. Cette fois-ci l'affaire concerne la cession d'un chemin. Bien que nous regrettons la forme, la mairie tient à souligner que **c'est leur droit**. Pour l'instant, cela ne coûte rien d'autre à la mairie que du temps pour faire face à cette procédure.

Boite à suggestions

La boites aux lettres de la mairie reste vide de suggestion. **N'hésitez pas à mettre vos suggestions quelles qu'elles soient dans la boite aux lettres de la mairie.**

Vous pouvez d'ailleurs commencer en nous retournant le questionnaire « Diagnostic paysager PRN du PILAT » qui se trouve avec ce bulletin communal. Votre avis compte !

Radon à l'école

Lors des dernières mesures obligatoires effectuées en décembre 2020, le taux est deux fois supérieur aux normes (qui ne cessent d'augmenter...). Outre l'affichage obligatoire nous avons donc 36 mois pour mettre aux normes l'école en faisant baisser ce taux. La pose d'une VMC double flux est LA solution mise en avant par les services « petite enfance » et « service technique » de Val'Eyrieux qui vont nous accompagner sur ce chantier.

Inscription sur liste électorale

Il est possible de s'inscrire jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant le jour du scrutin.

Réception des coordonnées des habitants

Nous voulons tenir un registre des coordonnées des habitants de la commune afin de pouvoir les joindre plus facilement en cas d'urgence.

Nous invitons donc la population à transmettre le numéro de téléphone portable et mail au secrétariat de la mairie.

Ceci n'est pas une obligation. Comme vous le savez peut-être, nous n'avons pas le droit de stocker les données personnelles d'habitants sans leur accord conformément à la loi RGPD*. Raison pour laquelle nous vous ferons signer un formulaire de consentement. Pouvoir vous contacter en cas d'urgence, c'est important.

**RGPD est l'acronyme de « Règlement Général sur la Protection des Données ». Il s'agit du Règlement du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.*

Avis de recherche

La mairie reçoit beaucoup de demande recherche de maisons et/ou terrains de la part de jeunes ou de familles souhaitant s'installer sur notre commune.

Malheureusement, depuis le confinement, beaucoup de ventes ont eu lieu, parfois pour l'installation de résidences secondaires, mettant la mairie, impuissante, devant le fait accompli.

Souhaitant privilégier les installations à l'année, nous vous demandons de nous aider dans cette démarche de dynamisation en informant la mairie si votre bien est mis en vente ou en location afin que nous puissions relayer l'information en priorité aux jeunes et aux familles qui souhaitent s'installer.

Merci de votre aide.

Recensement militaire

Tous les jeunes de nationalité Française filles et garçons atteignant l'Age de 16 ans doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. (Délais d'inscription 3 mois à compter du jour de l'anniversaire)

Pas d'inscription d'office, démarche obligatoire par les jeunes concernés. Cette démarche peut être accomplie par leur représentant légal.

Colonie

Comme vous avez pu le constater la colonie a ouvert cet été, nous nous en réjouissons. Ils ont réalisé des travaux sur les WC extérieurs pour plus de 7 500€ dont 40% de subvention par la CAF et une subvention de la mairie à hauteur de 500€.

Nous rappelons que les personnes qui le souhaitent peuvent aussi louer la colo hors saison : s'adresser à M. MOURET Patrice : 06-77-47-61-86.

Déneigement

Coût pour la saison 2020/2021 : 9'930 € TTC (montant brut hors frais de l'activité dont 5'973 € de subvention du Département pour la saison 2019/2020).

Marc DUMONT continue d'effectuer le déneigement. L'adjoint au maire Julien MONGRENIER est le référent déneigement pour les habitants. Pour tout problèmes de déneigement ou pour les personnes qui habitent en résidence secondaire, urgences médicales, ... N'hésitez pas à contacter Julien au 06-81-87-70-74.

Du côté de Val'Eyrieux...

Fiscalité

Comme cela a été le cas pour la commune, les élus de l'intercommunalité ont décidé de ne pas augmenter la pression fiscale en Val'Eyrieux.

Eyrium : la base aquatique a fait peau neuve !

La base aquatique Eyrium, au cœur de la vallée de l'Eyrieux, ouvre chaque année ses portes en juillet/août depuis 29 ans. D'important travaux de réhabilitation des bassins, des plages et de l'ensemble de l'infrastructure ont débuté mi-janvier et sont maintenant terminés. La base aquatique Eyrium est donc ouverte et accueille les visiteurs et les familles dès le 1^{er} juillet. *(Possibilité de venir avec son pique-nique, pour une journée en famille à moindre coût !)*



Dolce via

Une étude a été lancée pour la création de la liaison entre St Agrève Gare et Devesset Centre, en passant par le lac de Devesset. Cette liaison devrait également faciliter une interconnexion avec la Via Fluvia (côté Haut-Lignon). En attendant, à vos vélos, et n'hésitez pas à partir à la découverte de Dolce Via, reconnue comme plus belle voie verte d'Europe !

Cellule emploi formation : Val'Eyrieux est là pour vous accompagner !

VALE'YRIEUX
communauté de communes

en partenariat avec

Mission Locale
Nord Ardèche


pôle emploi

- Pour trouver un emploi, une formation, s'orienter
- Pour vous mettre en relation avec des employeurs potentiels
- Si vous avez le souhait de vous lancer dans l'entrepreneuriat

N'hésitez pas à contacter :

Cellule emploi formation – Pôle Eyrieux

400 route d'Arice Industrielle, 07160 LE CHEYLARD

Tél. : 09 70 65 01 17 / Courriel : emploi-formation@valeyrieux.fr

Comité Local d'Installation de Val'Eyrieux (CLI)

Val'Eyrieux s'engage pour le maintien et la création d'activités avec le CLI, groupe de travail composé d'élus locaux et de représentants professionnels agricoles de Val'Eyrieux. Ce groupe de travail opérationnel a pour mission de faciliter l'accès foncier, la reprise et la création d'activité agricole.

- Vous êtes en réflexion sur la transmission de votre exploitation, vous cherchez un repreneur ?
- Vous avez un projet agricole et vous êtes à la recherche de foncier ?
- Vous êtes propriétaire de terres agricoles et vous vous interrogez sur les possibilités de mise à disposition ?

Contactez :

Marion GAULUPEAU, marion.gaulupeau@ardeche.chambagri.fr, 06 75 15 24 21

Marine ROUX, m.roux@valeyrieux.fr, 09 70 65 01 18

Les ordures ménagères

Il est important de préciser qu'il n'y a pas eu d'augmentation de taxe pour les ordures ménagères, qui restent donc au taux de 11.49%. Il est rappelé aussi que les objets encombrants, cartons, appareils électroménager, matelas et autres ferrailles doivent être emmenés à la déchèterie (Le Chambon sur Lignon ou Dunières) et non pas déposés à l'éco point de la commune.

Après avoir constaté à plusieurs reprises des dépôts sauvages à l'éco point, notez que les nouveaux dépôts feront désormais et systématiquement l'objet d'une plainte. Les personnes qui sont habitués à ne pas trier sont également priées de le faire (+ de tri, + de valorisation = moins de taxe !).

Si vous n'avez pas encore votre bac individuel ou si votre bac est défectueux (cassé, fendu...) vous devez vous adresser au SICTOM de Tence au : 04 71 59 82 93. Votre bac tombe avec le vent ? Des crochets pour maintenir les bacs sont à disposition en mairie.

LES DECHETERIES

Fermées les dimanches et jours fériés

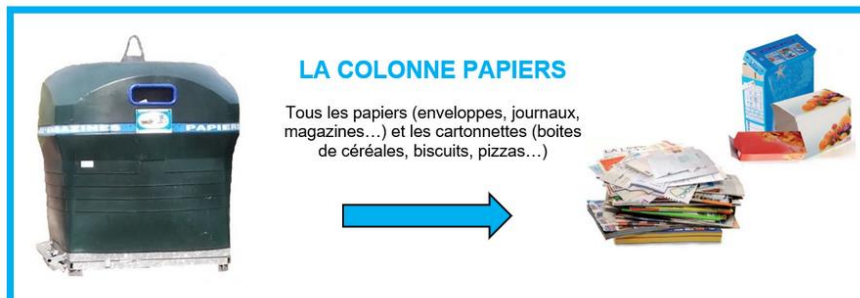
Rappel des horaires d'ouverture :

Chambon-sur-Lignon – Fermée le mardi

- Du 1^{er} avril au 31 octobre : lundi, mercredi, jeudi vendredi et samedi : 9h-12h et 14h-18h
- Du 1^{er} novembre au 31 mars : lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 14h-18h
Samedi: 9h-12h et 14h-18h

Dunières – Fermée le mercredi

- Du 1^{er} avril au 31 octobre : lundi, mardi, jeudi vendredi et samedi : 9h-12h et 14h-18h
- Du 1^{er} novembre au 31 mars : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 14h-18h
Samedi: 9h-12h et 14h-18h



La collecte

Bien sortir votre bac **la veille de la collecte**. Si le jour de collecte est un jour férié, la collecte se fait le mercredi de la même semaine. Pour les bacs munis d'une serrure, la plaque signalétique orange doit être sortie (coincée entre la cuve et le couvercle). Si la plaque n'est pas visible, le bac ne sera pas collecté.



Collecte sur la commune de SAINT ANDRE EN VIVARAIS

Lundi	Malachareyre (bord de route)
Jeudi	Les Fayes, Les Ruches, La Passa, (collecte sur les Ruches), La croix des Ruches (bord RD18), Le Brochet, Le Basset, (collecte sur le brochet), Beauvert, Le Champ du mouton, (collecte sur Beauvert), Montivert (bord RD 112), Bel Air, Les Pimpies, Bourg du village, Piaron, La Vialette, La Chave, Beaume, (collecte sur la Chave), Les Effangeas, Brameloup, La Péssea
Vendredi	La Valette, Les Chalayes, Joncquet, (collecte sur La Chapelle), Les Grangeasses, Gaucher, Barjon (croisement Barjon), La Souche et Belchamp (même pont de collecte), Chaumette, Les Combes, Bord route RD9 pour Fougère, Louveton, Vacheresse et La Sagnette

Bac à accès contrôlé (présent à l'Eco point)

Destiné en priorité aux usagers qui ne viennent que ponctuellement sur la commune ou pour une courte durée (Ex : résidences secondaires), il faut vous munir d'une carte pour pouvoir vider vos sacs d'ordures ménagères. Se renseigner auprès du secrétariat de mairie.

Cette carte est pour 20 levées et pour des sacs-poubelle allant jusqu'à 20 litres. Cette carte est gratuite. Si votre carte ne marche plus, c'est qu'elle n'est plus chargée, il faut la transmettre en mairie pour la faire recharger.

Fonctionnalité :

Il faut insérer votre carte dans la fente prévue sur le bac à accès contrôlé. Un petit bouton va s'allumer, vous devez alors mettre votre sac puis retirez votre carte.



Les commerçants sur la place du village

Le boulanger TERRIER- FERRAPIE du Mazet St Voy vient **les mardis à 9h45, jeudis à 9h30 et samedis à 9h45**

Le boucher GARNIER vient **les jeudis de 8h45 à 09h15.**

La ferme de Rayon de Rochepaule (vente de fromage de chèvre) vient **les jeudis à 9h.**



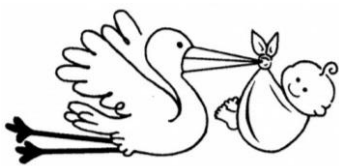
Le cordonnier Multiservices Jean-Yves LAURENT vient **les mercredis en début d'après-midi.**
(Cordonnerie, plaques d'immatriculation, piles de montres, gravures et plastification, ceintures, lacets, produits d'entretien du cuir, tampons encreurs, ...)



Le salon de coiffure itinérant « Le salon par Clémentine » vient une fois par mois le lundi après-midi.
Pour prendre rendez-vous : 06.65.32. 35.50



État civil 2020 et 2021



CHARRA Faustine

née le **21/07/2020**

Fille de Stéphane et Julie CHARRA, 2 chemin des Fayes

ROUX Angèle

née le **16/10/2020**

Fille de Julien ROUX et Catherine PICHON, 4185 route de Tence

CHABERT Méline

née **22/03/2021**

Fille de Yoan et Candy CHABERT, 440 route de Tence

MOULIN LIZ

née **09/07/2021**

Fille de Alexandre MOULIN et Ludivine GRANGEON



BOYER Sacha et BIERME Candice, Lyon

le **20/02/2021**

FILHON Patricia et POULET Jean Paul, 72 Place de l'église

le **22/05/2021**



TEYSSIER Lucien, 724 route de St Bonnet (90 ans)

le **13/01/2020**

PICHON née MEALLIER Maria, 4183 route de Tence (102 ans)

le **30/09/2020**

TEYSSIER René, 29 route de St Bonnet (92 ans)

le **15/10/2020**

MONTEIL née CLUZEL Françoise, 899 chemin de la pessea (87 ans)

le **05/04/2021**

Déclaration annuelle de ruches : Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.



Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : *Pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre).*

DÉCLAREZ VOS RUCHES
ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE
- AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES
- MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE
mesdemarches.agriculture.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DE L'ALIMENTATION

LE FRELON ASIATIQUE

ABDOMEN NOIR AVEC
LARGE BANDE ORANGÉE

EXTRÉMITÉ DES
PATTES JAUNE

THORAX NOIR

TÊTE NOIRE

NID PRIMAIRE

NID SECONDAIRE

SIGNALEZ SA PRESENCE !



Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelon asiatique ? Prenez une photo et signalez votre suspicion :

→ **Sur le site www.frelonsasiatiques.fr**

→ **Ou en téléchargeant l'application mobile**

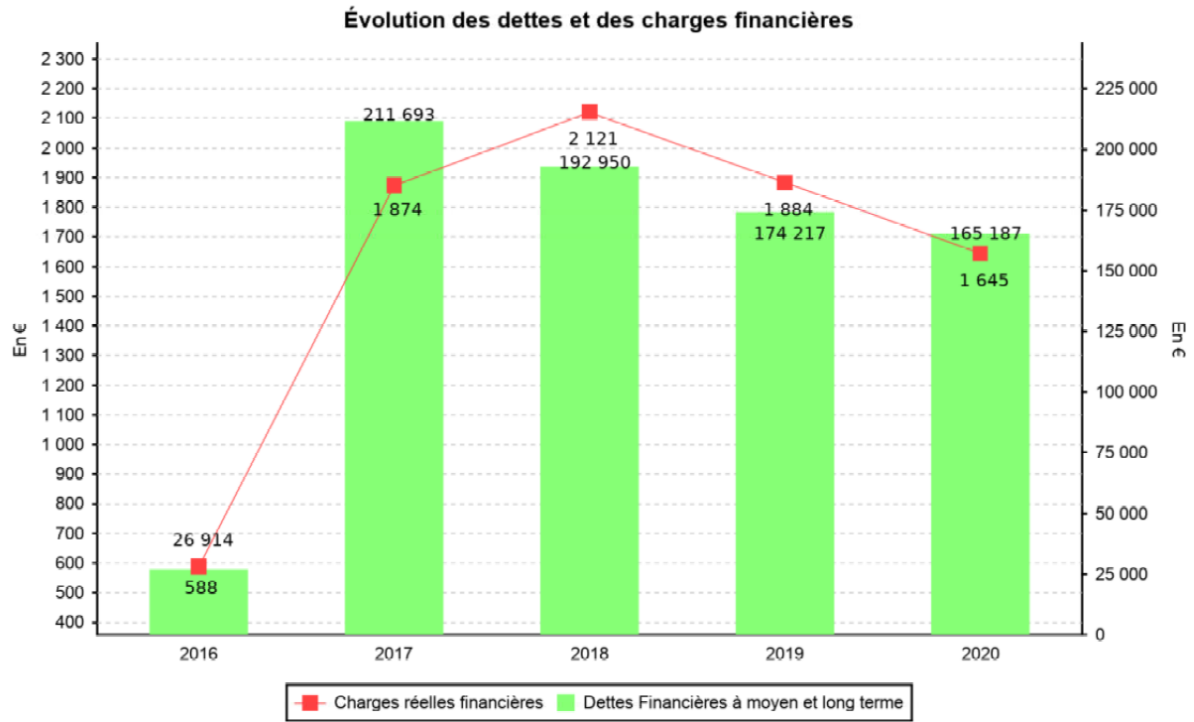
Frelon Asiatique

Ce dispositif est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique envahissante. Pour la destruction de nids de guêpes ou autre insecte, merci de contacter un désinsectiseur professionnel.

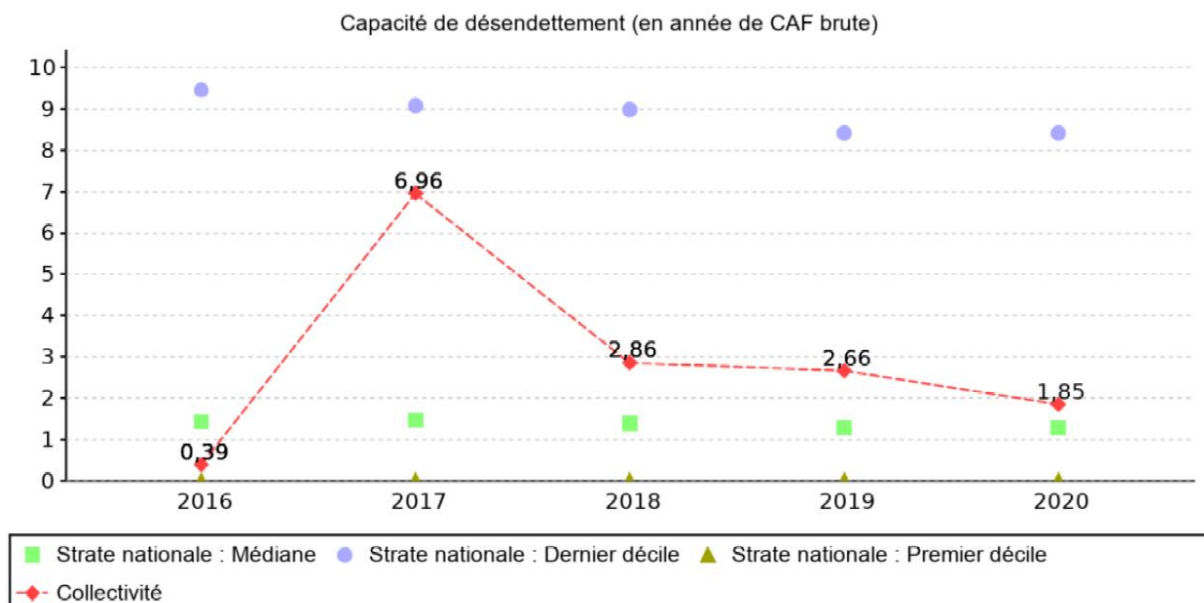
Les finances de la commune

Nous pouvons voir sur le graphique ci-dessous que la dette financière de la commune diminue. En 2017, la commune a emprunté pour les travaux de la mairie (d'où la forte évolution de la dette) mais au 31 décembre 2020 il ne reste qu'un seul emprunt, donc la diminution s'accroît.

3.1.2 / ANALYSE DE L'ENDETTEMENT



La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette. Le niveau de la capacité de désendettement de la commune se situe proche de la médiane en rapport avec les communes de notre strate. Nous vous indiquons aussi, concernant ce ratio, que certains rapports de la Cour Régionale des Comptes précisent qu'un endettement maîtrisé se situe entre 3 et 6 ans et qu'entre 6 et 9 ans l'endettement est élevé, donc à résorber. Conclusion : tout va bien.



CONSEIL MUNICIPAL DU 06/03/2021			
Présents : BRUYERE CUOQ Patricia, CAVROY Antoine, GRANGEON Régis, MAILLE Nadège, MARCON Jean-Michel, MONGRENIER Julien, PAULET Majolaine, QUIBLIER Aymeric, VIGIER Nicole			
Absent : CHARRIER Brigitte, COCHINI Corinne			
Ordre du jour : Approbation compte administratif et compte de gestion 2020			
Vote des taux d'impôts et du budget primitif 2021			
BUDGET AUBERGE (FONCTIONNEMENT)			
RECETTES			
DESIGNATION	Compte administratif 2020		Proposition budget 2021
	Prévisions	Réalisations	
Exédent reporté (chap 002)			
Dotations subv (chap75)			13 204,00 €
Revenus des immeubles (chap 75)	8 700,00 €	8 718,84 €	8 800,00 €
Produit exceptionnels (chap77)	7 500,00 €		7 500,00 €
TOTAL RECETTES	16 200,00 €	8 718,84 €	29 504,00 €
DEPENSES			
DESIGNATION	Compte administratif 2020		Proposition budget 2021
	Prévisions	Réalisations	
Déficit reporté (chap 002)	4 816,40 €	4 816,40 €	7949,82
Charges à caractère générales (chap011)	4 700,00 €	4 056,70 €	4 900,00 €
Charges exceptionnelles (chap 67)		1 501,58 €	8 800,00 €
Dotations aux provisions (chap 68)			1 410,00 €
Dépenses imprévues (chap 022)	300,00 €		150,20 €
Virement à la section d'invest (023)	89,62 €		
opération d'ordre (chap 042)	6 293,98 €	6 293,98 €	6 293,98 €
TOTAL DEPENSES	16 200,00 €	16 668,66 €	29 504,00 €
SULTAT DE L'EXERCICE 2020 - 7 949,82 €			
BUDGET AUBERGE (INVESTISSEMENT)			
RECETTES			
DESIGNATION	Compte administratif 2020		Proposition budget 2021
	Prévisions	Réalisations	
Exédent reporté (chap 001)	38 252,28 €	38 252,28 €	44 546,26 €
Virement à la section de foncti (021)	89,62 €		
opération d'ordre (chap 040)	6 293,98 €	6 293,98 €	6 293,98 €
TOTAL RECETTES	44 635,88 €	44 546,26 €	50 840,24 €
DEPENSES			
DESIGNATION	Compte administratif 2020		Proposition budget 2021
	Prévisions	Réalisations	
Dépenses imprévues (chap 020)	3 000,00 €		3 000,00 €
Constructions diverses (chap 21 et 23)	41 635,88 €		47 840,24 €
TOTAL DEPENSES	44 635,88 €	0,00 €	50 840,24 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 44 546,26 €			

BUDGET CHAUFFERIE (FONCTIONNEMENT)			
RECETTES			
DESIGNATION	Compte administratif 2020		Proposition budget 2021
	Prévisions	Réalisations	
Exédent reporté (chap 002)	12 321,47 €	12 321,47 €	17 667,23 €
Vente de chaleurs (chap 70)	25 000,00 €	21 850,54 €	25 000,00 €
Opération d'ordre (chap 042)	11 015,00 €	11 015,00 €	11 015,00 €
TOTAL RECETTES	48 336,47 €	45 187,01 €	53 682,23 €
DEPENSES			
DESIGNATION	Compte administratif 2020		Proposition budget 2021
	Prévisions	Réalisations	
Charges à caractère générales (chap 011)	14 000,00 €	8 721,00 €	14 000,00 €
Autres charges de gestion (chap 65)	122,17 €		
Remboursement interet de la dette (chap 66)	1 010,00 €	616,78 €	450,00 €
Dépenses imprévues (chap 022)	1 000,00 €		1 000,00 €
opération d'ordre (chap 042)	18 182,00 €	18 182,00 €	18 182,00 €
Virement à la section d'investissement (023)	14 022,30 €		20 050,23 €
TOTAL DEPENSES	48 336,47 €	27 519,78 €	53 682,23 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	+	17 667,23 €	
BUDGET CHAUFFERIE (INVESTISSEMENT)			
RECETTES			
DESIGNATION	Compte administratif 2020		Proposition budget 2021
	Prévisions	Réalisations	
Exédent reporté (chap 001)	2 822,33 €	2 822,33 €	2 128,42 €
operation d'ordre (chap 040)	18 182,00 €	18 182,00 €	18 182,00 €
Virement à la section de fonct (021)	14 022,30 €		20 050,23 €
TOTAL RECETTES	35 026,63 €	21 004,33 €	40 360,65 €
DEPENSES			
DESIGNATION	Compte administratif 2020		Proposition budget 2021
	Prévisions	Réalisations	
Dépenses imprévues (chap 020)	1 400,00 €		1 900,00 €
Opération d'ordre (chap 040)	11 015,00 €	11 015,00 €	11 015,00 €
Rembours capital de la dette (chap 16)	7 900,00 €	7 860,91 €	8 100,00 €
Constructions diverses (chap 21 et 23)	14 711,63 €		19 345,65 €
TOTAL DEPENSES	35 026,63 €	18 875,91 €	40 360,65 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	+	2 128,42 €	

ETAT DE LA DETTE 2021

	Capital à rembourser	Intérêt à rembourser	Total échéance
Chaufferie	12 917,56 €	1 404,12 €	14 321,68 €
TOTAL			14 321,68 €

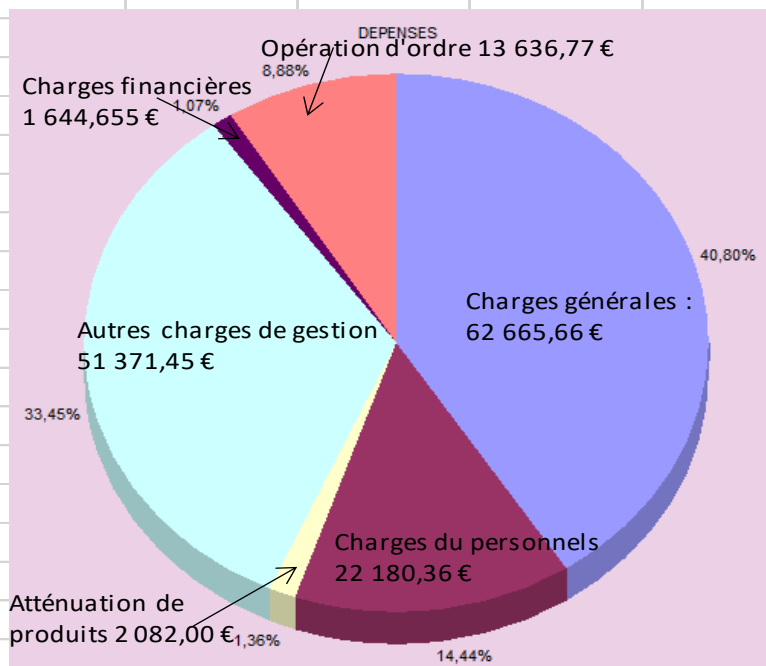
BUDGET COMMUNE (FONCTIONNEMENT)			
RECETTES			
DESIGNATION	Compte administratif 2020		Proposition budget 2021
	Prévisions	Réalisations	
Exédent reporté (chap 002)	30 502,85 €	30 502,85 €	88 192,06 €
Produits des services (chap 70)	3 000,00 €	3 916,04 €	3 000,00 €
Impôts et taxes (chap 73)	75 000,00 €	80 969,39 €	80 900,00 €
Dotations, participations (chap 74)	90 000,00 €	107 044,09 €	95 000,00 €
Revenus des immeubles(chap 75)	35 000,00 €	37 078,02 €	35 000,00 €
Reprise sur provisions (chap 78)			4 710,00 €
Divers (Chap76+77)		11 120,00 €	8 164,00 €
TOTAL RECETTES	233 502,85 €	270 630,39 €	314 966,06 €
DEPENSES			
DESIGNATION	Compte administratif 2020		Proposition budget 2021
	Prévisions	Réalisations	
Charges à caractère gles (chap 011)	90 000,00 €	62 665,66 €	100 000,00 €
Charges du personnel (chap 012)	25 500,00 €	22 180,36 €	30 500,00 €
Charges de gestion (chap 65)	51 380,00 €	51 371,56 €	66 204,00 €
Intérêts d'emprunt (chap 66)	1 800,00 €	1 644,65 €	1 500,00 €
Charges exceptionnelles (chap 67)			4 710,00 €
Dotations aux provisions (chap 68)	4 500,00 €		4 710,00 €
Opération d'ordre (chap 042)	2 520,00 €	13 636,77 €	2 520,00 €
Dépenses imprévues (chap 022)	8 070,00 €		12 715,00 €
Atténuation de produits (chap 014)	2 090,00 €	2 082,00 €	2 150,00 €
Virement à la section d'invest (chap 023)	47 642,85 €		89 957,06 €
TOTAL DEPENSES	233 502,85 €	153 581,00 €	314 966,06 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 + 117 049,49 €			
BUDGET COMMUNE (INVESTISSEMENT)			
RECETTES			
DESIGNATION	Compte administratif 2020		Proposition budget 2021
	Prévisions	Réalisations	
Exédent reporté (chap 002)			
Virement de la section de Fonct (021)	47 642,85 €		89 957,06 €
Remboursement FCTVA+ taxe d'aménagement	17 500,00 €	12 394,37 €	3 000,00 €
Excédent de fonct (chap 1068)	46 276,22 €	46 276,22 €	28 857,43 €
Opération d'ordre (chap 040)	2 520,00 €	13 636,77 €	2 520,00 €
Subventions reçues (chap 13)	15 000,00 €	4 813,00 €	15 240,00 €
produit des cessions (chap 024)	11 120,00 €		5 000,00 €
Opération patrimoniales (chap 041)	11 285,55 €	11 285,55 €	
Emprunt (si besoin) + caution appartement	60 809,92 €	311,74 €	98 942,89
Restes à réaliser N-1	5 124,74 €		11 955,00
TOTAL RECETTES	217 279,28 €	88 717,65 €	255 472,38 €
DEPENSES			
DESIGNATION	Compte administratif 2020		Proposition budget 2021
	Prévisions	Réalisations	
Déficit reporté	22 712,41 €	22 712,41 €	28 143,71 €
Dépenses imprévues (020)	10 000,00 €		10 077,06 €
Immobilisation en cours (21 et 23)	123 300,00 €	62 236,23 €	189 982,89 €
Remboursement capital de la dette (16)	21 292,77 €	20 627,17 €	14 600,00 €
Opérations patrimoniales (041)	11 285,55 €	11 285,55 €	
Reste à réaliser	28 688,55 €		12 668,72 €
TOTAL DEPENSES	217 279,28 €	116 861,36 €	255 472,38 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 - 28 143,71 €			

ETAT DE LA DETTE 2021

	Capital à rembourser	Intérêt à rembourser	Total échéance
Commune	8 056.46 €	616.24 €	8 672.70 €
TOTAL			8 672.70 €

Vue d'ensemble du réalisé par chapitre de fonctionnement en dépense et recette - 2020

DEPENSES



Charges générales : EDF, fleurs, entretien espaces vert, déneigement, vœux du Maire, débroussaillage, entretien éclairage public, facture orange, taxe foncière, entretien extincteurs, maintenance ordinateur/logiciel/photocopieur/défibrilateur, cloches église assurances, abonnement illiwap, colis Noel, divers entretien et réparation, , peinture de noel porte mairie, sapin de noel,

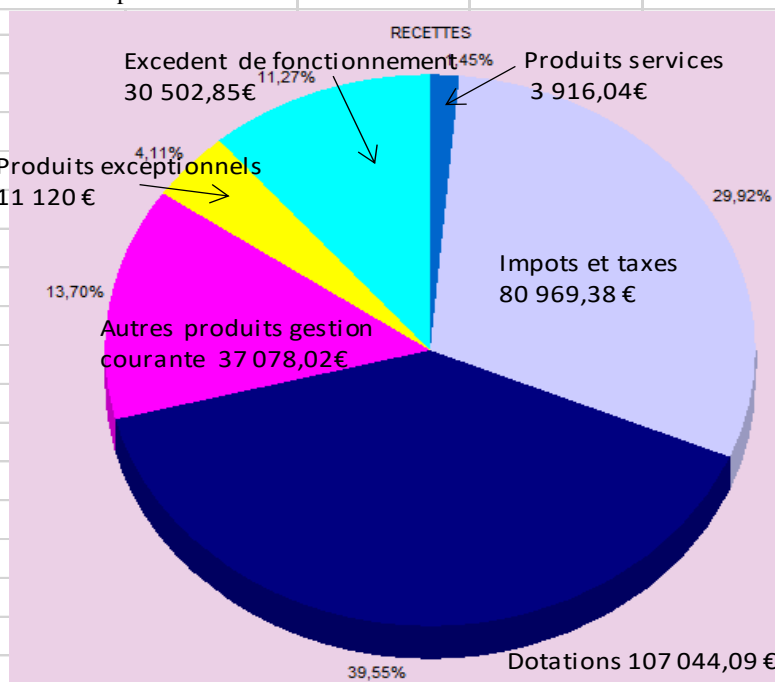
Charges du personnels: cotisations (URSSAF, CDG07, ATIACL, CNRACL) rémunérations

Atténuation de produits : Reversements conventionnels de fiscalité

Autres charges de gestion : Indemnités élus, cotisations (IRCANTEC, URSSAF), service incendie, eveil musical, subvention associations (école...)

Charges financières : intérêts emprunts

RECETTES



Produits services : renouvellements concessions, remboursement taxe ordures ménagères, photocopies

Impôts et taxes : centimes de l'Etat, compensation Val'Eyrieux

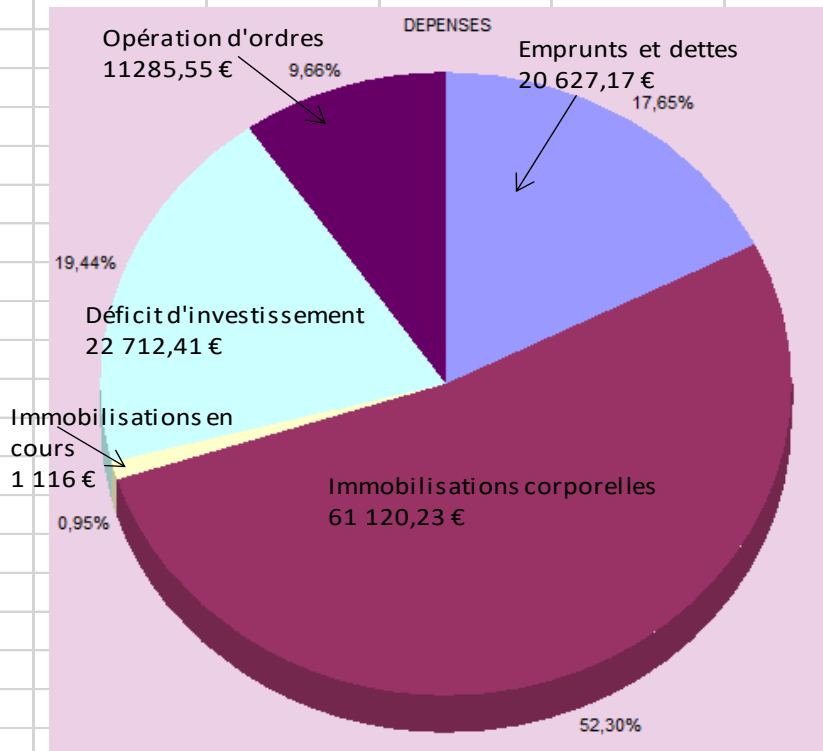
Dotations : DGF de l'Etat, subventions déneigement

Autres produits gestion courante : loyer, location salle Louis Pize+ Halle

Produits exceptionnels : vente terrain lotissement

Vue d'ensemble du réalisé par chapitre d'investissement en dépense et recette - 2020

DEPENSES

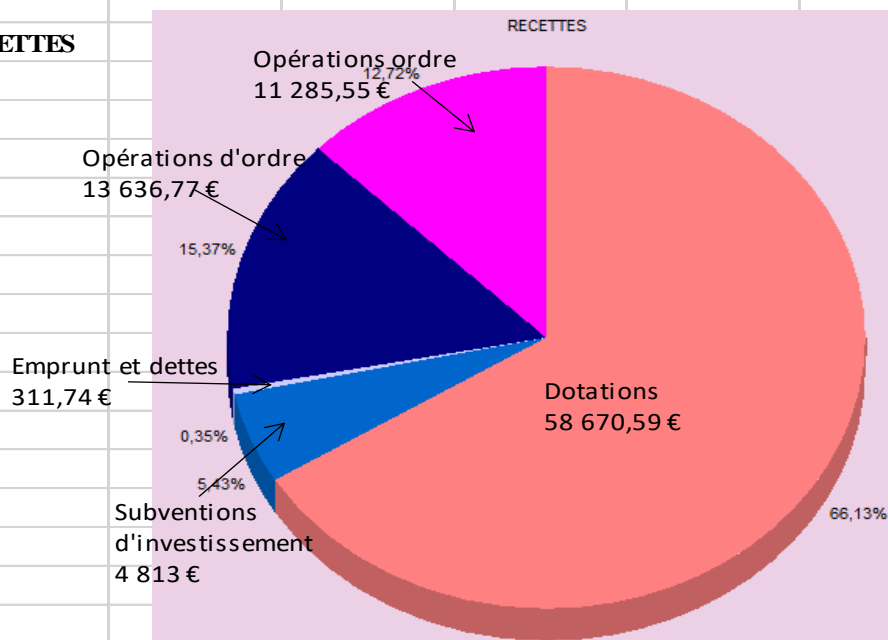


Emprunts et dettes : remboursement emprunt

Immobilisations corporelles : Alarme incendie salle Louis Pize, crépi façade maison TEYSSIER + Cure, travaux voirie, installation cuve et panneau réserve incendie, pose ruches à livres, achat tableau affichage mairie, drapeaux mairie + école

Immobilisations en cours : Mission géoréférencement des adresses postale suite à l'adressage

RECETTES



Dotations : FCTVA, taxe d'aménagement, affectation du résultat

Subventions d'investissement : Poste électrification Le Flourdon

Emprunt et dettes : caution appartement

Impôts locaux 2021

	Taux 2020	Taux 2021
Taxe foncière bâtie	10,63%	29,41%
Taxe foncière non bâtie	58,43%	58,43%

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer **la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.**

Ce transfert de taux n'a aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

A titre transitoire, jusqu'à sa disparition définitive en 2023, le produit acquitté par les contribuables encore assujettis à la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales est affecté au budget de l'Etat.

Ainsi, le taux voté par chaque commune est majoré du dernier taux (2020) voté par le conseil départemental, garantissant ainsi que les contribuables soient assujettis au même taux global de taxe foncière qu'auparavant.

En pratique, un contribuable auparavant assujetti au taux de 10% au titre de la part communale et aux taux de 10% au titre de la part départementale, sera en 2021, assujetti à un taux de 20% au seul bénéfice de la commune.

Le taux départemental 2020 de la taxe foncière bâtie (TFB) (18,78% en Ardèche) vient donc s'additionner aux taux communal 2020 (10,63% s'agissant de Saint André en Vivarais) donnant ainsi un nouveau taux communal de la taxe foncière bâtie (TFB) de référence pour 2021, à savoir 29,41%.

Libellé	Taux 2020	Taux 2021	Bases	Produit attendu
Taxe foncière bâtie	10,63%	29,41%	206 400,00 €	60 702,00€
Taxe foncière non bâtie	58,43%	58,43%	45 300,00 €	26 469,00 €
PRODUIT ATTENDU				87 171,00€

Rappel à toutes les associations

Chaque association doit impérativement envoyer, **avant le 10 Janvier de chaque année**, un calendrier de l'année avec les dates pour lesquelles les associations veulent réserver les salles : Louis Pize et la Halle.

Attention, le secrétariat de mairie ne relancera pas s'il n'a pas reçu ce calendrier.

S'il y a des associations qui veulent les salles, en dehors du calendrier, il faudra avertir suffisamment à l'avance le secrétariat de mairie. Si la salle est déjà louée par des particuliers les associations ne pourront pas la prendre.

Un état des lieux sera fait après chaque association pour vérifier que tout le matériel soit dans la salle. **Les salles doivent être propres et rangées.**

Les clés des salles devront être remises en mairie.

Nous appelons à votre responsabilité.

Une si Jolie petite école... accueille vos enfants

Dans notre petit village de Saint André en Vivarais, la Mairie et ses habitants ont fait le choix depuis 10 ans déjà de maintenir l'école envers et contre tous !

"La fermeture d'une école c'est la mort d'un village" En 2010, la direction diocésaine de l'enseignement catholique a annoncé la fermeture de l'école. Les parents d'élèves ont donc créé une association pour monter une école hors contrat, c'est-à-dire hors tutelle de l'Éducation Nationale. L'inspection académique passe toutefois régulièrement et les programmes sont les mêmes.

Les activités de l'école rythment la vie de la commune. Pour récupérer de l'argent, l'association de l'école organise pas mal de petits événements comme la kermesse (sauf cette année par manque de temps du nouveau bureau). Ça rassemble tous les habitants qui savent qu'en participant ils donnent un coup de pouce à l'école.

La directrice et institutrice, Émilie, ne peut que constater les excellents résultats des enfants qui entrent au collège par la suite.

Le nombre d'enfants de la petite école varie d'une année à l'autre. Jamais très nombreux, les enfants peuvent faire l'objet d'un enseignement personnalisé et profiter de leçon de nature au sein de ce petit village au milieu des prés et des bois.

Un nouveau bureau et de nouveaux projets pour la rentrée 2021 ; une atsem pour une garderie le matin et une cantine le midi. Les repas seront proposés par un traiteur local. Des temps périscolaires après l'école animés par des bénévoles ou par l'atsem sont à l'étude en fonction des besoins des élèves et de leurs parents.

Les enfants peuvent encore être accueillis pour la rentrée de septembre. Renseignements chez la directrice, Émilie Chauvy au 06 59 45 55 57 ou chez la présidente de l'association, Céline Fournier au 06 59 05 98 14



La crise sanitaire a impacté tout le monde et notre club n'a pas été épargné. Afin de préserver nos membres, nous avons choisi de suspendre les activités des *Boutons d'Or*.



C'est avec impatience que nous attendons la rentrée de septembre afin de fêter nos retrouvailles et de pouvoir à nouveau partager ces moments d'amitiés qui nous sont si chers.

Jeux de société, repas conviviaux et bonne humeur attendent nos adhérents. Toujours ouverts à de nouvelles idées, n'hésitez pas à nous faire part de vos propositions. Le Club des *Boutons d'Or* serait heureux d'accueillir de nouveaux adhérents et de participer à rompre l'isolement de certaines personnes tout en regardant naître de nouvelles amitiés.

Enfin, nos pensées vont à notre ami René Teyssier
qui nous a quitté au mois d'octobre

La présidente,

Association Effangeas

L'association se réveille doucement.

Lors de l'Assemblée Générale du 05 juin 2021, seule la secrétaire a été renouvelée, les autres membres du bureau sont d'accords pour continuer, car ils ont l'impression d'avoir accomplis seulement la moitié de leur mandat du au covid.

En effet, 2020 a été une année particulière, le bal, les après- midi grand-mère et le réveillon, n'ont pas eut lieu, seule la foire a été maintenue avec toutes les difficultés que cela a été pour l'organisation qui s'est avérée très efficace, les visiteurs étaient au rendez- vous, mais cela n'a pas durée, car même la météo s'en est mêlée avec un gros orage de grêle en milieu de journée


En 2021, la veillée et le bal n'ont pas pu se faire.

Nous avons tout de même lancée la foire du 22 aout, car les jours s'annoncent meilleurs, nous verrons bien d'ici là, l'évolution de la pandémie et l'organisation que nous devons prévoir

Nous pensons reprendre les après-midi grand'mère dès les vacances de la toussaint et le réveillon tant demandé.

L'association est trentenaire cette année et nous espérons bien pouvoir la fêter, nous avons retenue le date du 28 novembre 2021, puisque le 30 novembre est la fête de saint André

Retenez cette date puisque toute la population de saint André sera invitée

La présidente


A.C.C.A (Association Communale de Chasse Agrée) de St André en Vivarais.

L'A.C.C.A comporte environ 40 chasseurs.

Le bureau est le suivant ;

- Président : MONTEIL Christian*
- Vice Président : MARCON Stéphane*
- Trésorier : MARCON Jean-Michel*
- Secrétaire : MARCON Dylan*
- Vice secrétaire : VERET Reynald*



L'A.C.C.A est fière d'accueillir cette année une nouvelle Chasseuse

MARCON Morgane qui vient d'obtenir son permis , Bravo à elle !!!

Le Bureau

Association "château de Beaudiner"

Cette année, dans un texte daté entre 1016 et 1031 du cartulaire du prieuré de Chamalières sur Loire, nous découvrons un certain Guido. C'est est un fils cadet de Wilhelm de Saussac qui est un lointain descendant des Avit, très puissante famille gallo romaine issue de Avitus qui fut gouverneur d'Auvergne puis éphémère empereur de Rome de 455 à 456. Guido devient propriétaire de Beaudiner par la dot de son épouse Cathaburgis qui pourrait bien appartenir à la grande lignée des Pagan de Mahun qui possédaient des domaines et un château à Dunières ainsi que des terres à Beaudiner. On ne connaît pas à l'heure actuelle leur descendance car un vide documentaire de 1031 à 1138 ne nous permet pas de tracer une lignée jusqu'à Arthaud de Beaudiner cité en 1138.

Guido aurait été à l'origine du "Castro veteri" (ancien château) qui aurait précédé celui de Beaudiner et qui aurait donc été bâti autour de l'an mil.

Mais la nouvelle certainement la plus importante pour nous est l'intérêt porté par le pôle archéologique de l'Ardèche qui c'est déplacé en mai pour voir les différents sites.

Cet intérêt a été suscité par Émilie Cômes, docteure en archéologie médiévale qui a réalisé sa thèse sur le bâti médiéval de la vallée de l'Eyrieux.

Nous avons donc eu la visite sur le site de Beaudiner et le site supposé du Castro veteri de Audrey Saison et Nicolas Lateur du Service archéologie Département de l'Ardèche ; Émilie Comes-Trinidad d' Ardèche patrimoine, CEPAM (université de Nice) ; Franck Brechon de la Fédération Ardéchoise de Recherches Préhistoriques et Archéologiques, CRESEM (université de Perpignan). Tous très intéressés par les deux sites.

Il faut savoir que le site même de Beaudiner est recensé comme entité archéologique depuis 2011 comme 6 autres sites à st André : Beaudinet : Moulin (Époque moderne) ; Beaumes : château fort (Moyen Âge classique) et château fort ((Bas Moyen Âge) ; Montivert : maison forte (Moyen Âge ? Époque moderne) ; Prieuré Saint-André disparu mais bien situé (Moyen Âge classique) ; Église Saint-André (Moyen Âge classique-Époque contemporaine).

Ce recensement indique que le site est connu des services du ministère de la Culture, et que la réglementation concernant la protection des sites archéologiques s'applique. Cette réglementation ne doit pas être confondue avec le classement au titre des Monuments Historiques.

Cela signifie que toute intervention susceptible de porter atteinte aux vestiges doit faire l'objet d'un suivi archéologique prescrit par les services de l'État. La situation dans laquelle se trouve le site de Beaudinet n'interdit pas d'y réaliser des travaux, mais une phase d'archéologie préventive déclenchée par l'État doit éventuellement les précéder. Toute intervention induisant une modification du substrat dès les premiers centimètres sera proscrite, et les débroussailllements, même s'ils ne relèvent pas du champ de la réglementation archéologique, devront être conduits de manière à ne pas fragiliser les éventuels vestiges affleurant, ou à induire des reprises d'érosion. Ils ont préconisé pour le site de Beaudinet une étude topographique, s'attachant à la morphologie du site et aux traces potentielles, même si elles sont ténues, des anciennes constructions (taches de mortiers, engravements et fondations taillées dans le rocher...).

Émilie Cômes a réalisé un devis pour une étude complète du Rocher de Beaudiner comprenant entre autre la rédaction d'une notice simplifiée pour la visite avec proposition de restitution et une conférence à l'issue de la campagne + journées du patrimoine et de l'archéologie.

Les archéologues ont également visité le site du Castro Veteri que nous avons situé et ils l'ont ajouté à la liste des sites recensés à Saint André en Vivarais.

En ce qui concerne le site internet, vous pouvez toujours consulter les nouveaux articles régulièrement publiés sur la page <https://beaudiner.fr/>

Pour l'association ; le bureau : Monique Lempereur, Thierry Chatelard et Christian Pucéat



« Les Amis du Château de Montivert »

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et décret du 16 août 1901
Château de Montivert, 07690 Saint-André-en-Vivarais / www.montivert.com

BULLETIN D'INFORMATION 2021

Nuit des châteaux 2021 : Suite à l'immense succès de l'édition 2019 et l'annulation de l'édition 2020 à cause de la crise sanitaire, nous espérons que le contexte sanitaire nous permettra la tenue de l'édition 2021 les vendredi 22 et samedi 23 octobre 2021 de 19h à 12h. Venez admirer les décors des plus belles pièces du château, magnifiés par une ambiance candélabrésque très XIX^{ème} siècle. Une buvette en accès libre sera également installée pour un moment de convivialité inoubliable. A vos agendas, et croisons les doigts !



Festival & concerts : Malgré que nous ayons rompu le contrat avec la société de production du festival, l'association reste confiante dans la tenue d'un nouveau festival plus raisonnable et géré en direct dès que les conditions le permettront.



Journées Européennes du Patrimoine 2020 : Elles ont été plus mitigées que 2019 avec « seulement » 550 visiteurs environ contre un peu plus de 2'000 en 2019. En revanche, ceci n'a pas empêché un très beau succès pour l'animation autour du matériel et des armures de joutes médiévales qui était proposé par l'association « Frères de Lance ».

Cette année, sauf annulation imposées par l'État, les Journées Européennes du Patrimoine seront les 18 et 19 septembre.

Les travaux depuis l'an passé...

Compte tenu de la situation post-COVID que nos artisans traversent avec des carnets de commande de chantiers pleins jusqu'en 2022 et des soucis d'approvisionnement de matériaux, l'ensemble des travaux majeurs prévus en 2021 ont été repoussés à 2022. Cependant, un important chantier d'étanchéité et de restauration de la centaine de fenêtres avec suivi des mastiques des quelques 1'066 carreaux a pu se tenir ce printemps. Idem pour l'intégralité des parquets qui ont pu avoir leurs entretiens semestriels sans encombre compte tenu de la fermeture du château.

Divers

Le parc du château accueille encore cette années **deux camps de scouts** durant l'été.

Parc en accès libre de début Avril à fin Octobre de 9h à 19h
Visite guidée du château (sur rendez-vous) toute l'année. Réservations : 06 33 52 71 83
Suivez-nous sur www.MONTIVERT.com et Facebook « Château de Montivert »



LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT (PNR)

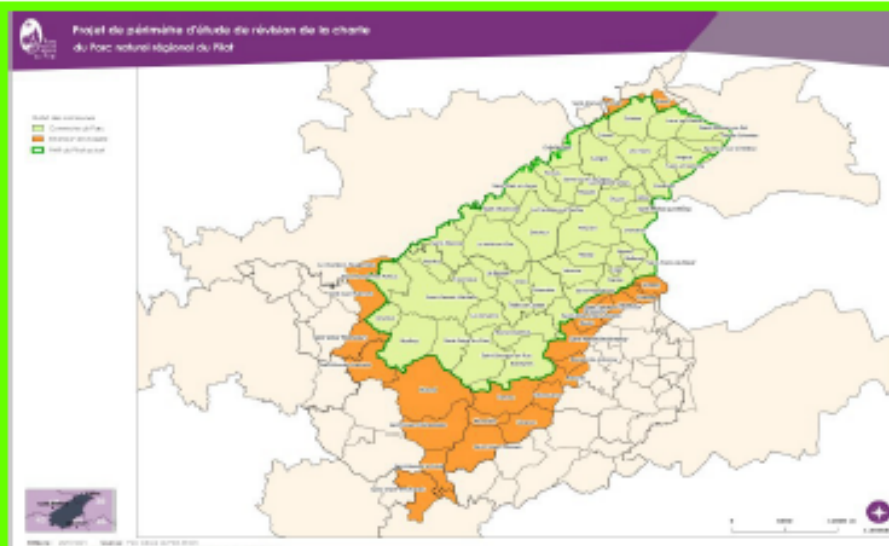
Le PNR du Pilat est un des 10 parcs régionaux de la région Auvergne Rhône-Alpes, territoire à dominante rurale, où les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité.

Sa gestion s'organise autour d'un projet = charte objectif 2025, fondée sur la protection et la valorisation de son patrimoine. Sa mission étant de favoriser le développement économique, agricole, touristique ainsi que la qualité de notre cadre de vie.

Cette année, Saint André en Vivarais intègre le périmètre de révision du PNR du Pilat. Cet engagement constitue une occasion unique de mettre à profit nos attentes sur les thèmes de l'urbanisme, l'agriculture, les espaces naturelles et biodiversité, les forêts, l'activité économique et touristique, par le biais d'un diagnostic du paysage.

L'objectif de notre commune est donc de créer un observatoire photographique, afin d'analyser les mécanismes et facteurs de transformation de notre paysage, et le rôle des différents acteurs qui en sont la cause.

*Pour cela, **vous avons besoin de « VOUS »**, et faisons appel aux photos, cartes postales anciennes...de notre environnement, pouvant ainsi servir de support de base à notre diagnostic.*



NB = Votre point de vue nous intéresse, c'est pourquoi, nous vous invitons répondre au questionnaire joint dans le bulletin, afin de nous partager vos perceptions, vos attentes, questionnements, craintes, envies... que nous pourrons partager lors d'une future réunion publique.

Informations utiles

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

La Mairie : 1 Place de la mairie, 07690 SAINT ANDRE EN VIVARAIS
Ouverte au public le mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h

Office du tourisme Val'Eyrieux : 04-75-64-80-97 / www.ardeche-hautes-vallees.fr

Déchèterie SICTOM de TENCE : 04-71-59-82-93 Communauté de Communes Val'Eyrieux : 04-75-29-19-49

Préfecture de PRIVAS : 04-75-66-50-00 Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône : 04-75-07-88-01

SECOURS ET URGENCES

- Pompiers : 18
- Gendarmerie : 17
- Samu : 15
- Numéro d'urgence dans tout l'Europe : 112
- Numéro d'urgence pour les sourds et malentendants : 114

SANTE SOCIAL DIVERS

- Médecins à SAINT AGREVE :
 - Docteur PELLETIER : 04 75 30 27 42 / Docteur GONSOLIN : 04 75 30 15 44
- Hôpitaux :
 - Hôpital local le Cheylard : 04.75.29.86.00
 - Hôpital local Saint Agrève : 04.75.30.36.10
 - Centre des grands brûlés Lyon : 04.78.61.89.50
 - Centre anti poison Lyon : 04.72.11.69.11
 - Urgences mains : 0825.00.22.21
 - Cancer info service : 0810.810.821
 - Hépatites info service : 0800.845.800
 - Sida info service : 0800.84.08.00
- Pharmacie :
 - Place de Félicie d'asseyes, 07320 SAINT AGREVE : 04.75.30.13.22
- Aide à domicile :
 - ADMR Siège : Chantoisel, 07320 SAINT AGREVE : 04 75 30 28 77
- Infirmières :
 - Centre de soin : 31 Rue Centrale, 43290 MONTFAUCON EN VELAY : 04 71 59 93 01
 - Libérales : Place Croteil, 43290 MONTFAUCON EN VELAY : 04 71 65 60 76
 - Libérales : Maison médicale chemin Grisard, 07320 SAINT AGREVE : 04 75 30 27 42
- Protection / Aide sociale
 - Alerte attentat – alerte enlèvement : 197
 - Info service violences conjugales : 39 19
 - Protection et assistance aux personnes âgées : 0800.020.528
 - Accueil sans abri : 115
 - Enfance maltraitée : 119
 - Enfants disparus : 116 00
- Addictions
 - Drogues info service : 0800.23.13.13
 - Alcool info service : 0980.980.930
 - Tabac info service : 39 89

PNR DU PILAT : DIAGNOSTIC PAYSAGER

QUESTIONNAIRE

« le paysage dessine le visage d'une commune, et c'est ce que vous percevez d'un lieu, de l'espace qui vous entoure, de son environnement. Il est composé d'un arbre, d'un alignement, d'une maison, d'une rue, d'un ruisseau, d'une forêt...Mais celui-ci est sujet à de multiples transformations liées à l'homme, à l'évolution climatique, à l'implantation de résidences, mutation de pratiques agricoles,...ou encore à l'évolution des milieux naturels et des végétations... »

L'idée de ce questionnaire est que chacun d'entre vous exprime ce qui lui plaît, lui plaît le moins, l'intéresse, le surprend, exprime les questions que cela peut poser en matière d'usages, de pratiques et les valeurs que cela donne à notre commune, et ce, selon cinq thématiques :

URBANISME = (ex: matériaux, rue, architecture, ruine, sécurité.....) =

AGRICULTURE = (espaces agricoles à maintenir, importance sur notre territoire, nuisance..)

ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITE = (prairies naturelles, ruisseaux, champignons, animaux..) =

FORET = essences, coupe à blanc, entretien, gestion des autres usagers : velo, moto, rando...)

ACTIVITES ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES = (monuments, églises, coût rénovation, châteaux entreprise) =

« n'hésitez pas à approfondir les différents thèmes sur feuilles vierges. »

« ce questionnaire n'est pas nominatif, néanmoins, vous pouvez y apposer votre identité, si vous souhaitez que nous vous contactions pour partager des informations »

« les enfants peuvent également y participer par le biais d'un dessin représentant son village, quartier, et le village qu'il imagine »

« les questionnaires sont à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie »

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION